

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES 2015-2017

Ce plan de prévention est à l'initiative du Ministère des Sports.

Les commentaires en bleu dans le texte sont de Bertrand Guérineau (psychologue à l'AMCD des Pays de la Loire).

Pour plus d'information : www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/outils-de-prevention

Bon courage pour la navigation sur le site du Ministère des Sports. Quand les pages sont actives, elles ne sont pas actualisées... Bref c'est un leurre qui vous amène souvent vers la fameuse « erreur 404 » ! Et si vous cherchez les coordonnées d'une AMPD alors là c'est une carte de France « muette »...

Contact : preventiondopage@sports.gouv.fr

Un mail « test » est parti le 18/07/2016, nous attendons un retour...

Le ministère chargé des Sports a élaboré un plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes pour la période 2015-2017.

Ce plan est issu du travail de l'unique Ministère des Sports, sans aucune concertation ni même de consultation des différents acteurs en charge de ces missions sur le territoire. Pourtant, il existe de nombreux intervenants spécialisés, en charge de dispositifs opérationnels cohérents et pertinents, capables de faire remonter des informations à ce sujet. Résultat, ce « plan » était déjà caduc avant de commencer !

Ce plan vise à répondre de manière plus ambitieuse et plus efficace aux enjeux de la lutte contre le dopage.

A oui c'est ça, il s'agit donc d'un plan de « lutte », et non de prévention... Cherchez l'erreur !

Il a pour objectifs de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène du dopage et de mieux cibler les publics auxquels notre politique doit s'adresser (les jeunes, les sportifs dits de loisir et les sportifs de haut-niveau).

Cela fait des années que l'on connaît ces choses là, enfin j'entends les professionnels œuvrant auprès des sportifs au quotidien.

LE PLAN NATIONAL FIXE 6 OBJECTIFS ET 14 ACTIONS (certaines actions ont déjà été réalisées, d'autres restent à conduire) :

OBJECTIF N°1 : MIEUX CONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE :

Le Ministère pense pouvoir appréhender la complexité du phénomène avec quelques « bons tuyaux » glanés à droite et à gauche, mais toujours de la bouche des mêmes « experts », et autres « VIP » de la lutte antidopage, obnubilés qu'ils sont, par le fantasme d'éradiquer le dopage...

ACTION N°1 : DISPOSER D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE SUR LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE

– Une étude sera réalisée en 2017 pour mieux connaître les conséquences du dopage sur la santé.

Et quelles vont être les révélations à ce sujet ? De nouvelles « affaires » vont sortir du chapeau ? Des connaissances et des repères sur les conduites ? Absolument pas, on en connaît déjà suffisamment pour agir auprès des sportifs, des systèmes en place et de leur entourage... La plupart des travaux financés par le Ministère des Sports se retrouve dans les tiroirs des laboratoires universitaires. Ils ne permettent quasiment jamais de déboucher sur des actions ou dispositifs spécifiques, voire sur des changements dans les paradigmes en place, notamment au sujet du suivi et de l'accompagnement « médico-psychosocial » des sportifs.

ACTION N°2 : METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DES ÉTUDES EXISTANTES SUR LES REPRÉSENTATIONS DU DOPAGE POUR ÉLABORER DES ACTIONS EFFICACES

– Le ministère chargé des Sports veille d'ores et déjà à prendre en compte les recommandations formulées par la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS) dans son étude sur les représentations concernant le dopage et sa prévention chez les sportifs et leur entourage. Cette étude est consultable sur le site sports.gouv.fr.

J'ai lu ce travail intéressant en effet, mais qui ne sera jamais exploité sur le terrain dans la mesure où le Ministère des Sports n'en a pas la capacité. En effet, aucun partenariat « actif » n'a été proposé aux acteurs de terrain que sont les AMPD et autres référents de cette thématique dans les services déconcentrés du Ministère des Sports (DRDJSCS et DDCS).

– La mise en œuvre des recommandations des études existantes et à venir se poursuivra en 2016 et 2017.

Admettons, mais qui va évaluer tout ceci ? Les mêmes personnes qui disent que tout est génial « et sous contrôle » au Ministère des Sports ?

ACTION N°3 : DIFFUSER LARGEMENT L'ÉTAT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU DOPAGE (PHÉNOMÈNES DU DOPAGE, EXPÉRIENCES DES ACTEURS DE PRÉVENTION...)

– Trois colloques auxquels a participé le ministère chargé des sports ont été organisés en 2015 : le colloque « Prévention du dopage et des conduites dopantes » à Lyon en janvier 2015, le 15e colloque national de lutte et de prévention du dopage du CNOSF en mars 2015 et le colloque « Le nouveau code mondial antidopage. Evolutions et perspectives » à Dijon en novembre 2015.

Diffuser des connaissances ? Quand on assiste à ces colloques entre « grands-sachants » et autres « VIP du dopage », on entend rien de nouveau depuis 1998 ou presque ! Par exemple, à Lyon le 30 janvier 2016, il s'agissait d'une journée organisée par les AMPD, en l'occurrence celle de Lyon. Le Ministère des Sports a donc été invité par les AMPD pour participer à cette journée. Mais le « discours » du représentant du Ministère n'a rien appris à personne, tant il était conformiste, désuet voire « racoleur et artificiel »... De plus, on nous vendait des choses magnifiques et fondamentales qui sont actuellement dans les tuyaux du Ministère, et enfin on nous remercia (les AMPD) pour nos actions dans les Régions... Mais sachez que si l'association nationale des AMPD (ANAMPréDo) ne se mobilisait pas chaque année pour organiser des temps de rencontre, et bien le Ministère des Sports ne nous croiserait jamais ! Un comble quand on sait que les AMPD sont un des piliers majeurs de la politique de prévention du dopage et des conduites dopantes !

– La diffusion des connaissances se poursuivra en 2016 et 2017.

Ah les fameuses « connaissances », qui se transforment finalement rapidement en scoop ou en affaire... On parle de connaissance fondamentale sur telle ou telle substance ou procédé dopant ? Mais actuellement, nous sommes plus en recherche et en demande de compétences pour pouvoir organiser la prévention sur nos territoires plutôt que des connaissances fondamentales sur telle ou telle substance utilisée par 10 sportifs dans le monde...

OBJECTIF N°2 : MÉDIATISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE :

Comme si cela n'était pas déjà fait ! Du buzz comme spectre d'une politique « low-cost » sans aucune ambition ni fondement.

ACTION N°1 : SENSIBILISER LE PUBLIC VIA INTERNET

– Une vidéo a été réalisée en 2015 avec l'équipe de France de triathlon (« Le triathlon dit non au dopage ! »). Elle a été diffusée lors du championnat du monde scolaire de triathlon qui s'est tenu à Versailles en mai 2015 et est consultable sur Dailymotion.

Oui ce genre de démarche est intéressante mais pas accompagnée sur le terrain donc sans réel effet, excepté chez ceux qui ont réalisé ou participé (de près ou de loin) à cette production. De plus, nous sommes encore (et toujours ?) sur le même registre : la toute puissance du message et du discours. On sent la morale pointer le bout de son nez...

– Des messages de prévention seront réalisés et diffusés sur internet, notamment via Dailymotion (2016-2017).

La plupart des acteurs de terrain savent que cela coûte une fortune pour quasiment aucun résultat.

Qui réalise ces vidéos ? Quelle légitimité ont ces professionnels de l'image ? Avec quelles ressources « spécifiques » ils travaillent ? Bref, autant de questions qui nous font penser à du « bricolage » à grande échelle puisqu'il est question de budgets très conséquents... Là encore, l'utilisation de l'argent public est en question, mais on préfère fermer le N° vert écoute-dopage et certaines AMPD sous prétexte que cela coûte cher !

ACTION N°2 : SENSIBILISER LE PUBLIC LE PLUS LARGE VIA LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)

– Sur le fondement de l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le CSA a adopté le 26 juin 2012 une délibération relative à la contribution des services de télévision à la lutte contre le dopage. Celle-ci définit les modalités de diffusion par les chaînes de télévision, diffusant des programmes sportifs, d'émissions permettant de réaliser cet objectif.

Cela fait déjà des années que l'on entend cela au Ministère des Sports (au DSB2). Ceci est une pure folie quand on connaît le coût d'une telle campagne et le si peu d'effet sur les comportements.

– Un premier bilan a été réalisé par le CSA en janvier 2015.

Problème, ce bilan est « inaccessible », à l'image du rapport d'inspection générale des AMPD qui n'a pas été rendu public alors même qu'il conditionne les choix de la politique actuelle et future du Ministère des Sports. En dehors des annonces, des messages et autres discours « politiquement-conformes », c'est donc le grand néant qui s'offre à nous...

– Le ministère chargé des Sports accompagnera les chaînes de télévision dans la réalisation de cet objectif et le CSA produira chaque année un rapport relatif à la mise en œuvre de cette obligation.

Mais au-delà de cette mise en scène, y a-t-il des perspectives ?

OBJECTIF N°3 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES QUESTIONS LIÉES AU DOPAGE :

TOUS CONCERNÉS - Tout citoyen est susceptible d'être concerné à un moment donné de sa vie par le dopage, en tant que parent de sportif, dirigeant d'association sportive, sportif amateur et éducateur sportif. Des actions de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour toucher le public le plus large en fonction de son âge et de ses activités.

Qui seront les porteurs et les acteurs de ces actions ?

3 PUBLICS CIBLES : LES JEUNES, LES SPORTIFS DE LOISIRS, LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

Très bon choix pour les publics, à l'exception des usagers des salles de sport. Comment peut-on croire à un tel projet ? J'avais expérimenté cette démarche au début des années 2000 et j'ai abandonné tant il est « délicat » voire intrusif de faire « réfléchir » et de sensibiliser de tels publics dans de telles conditions. En effet, les gens dans les salles sont là « en toute liberté » et ce n'est pas en apportant des « vérités vraies » que l'on va leur jeter à la figure que nous allons faire changer certaines conduites.

Des actions de sensibilisation spécifiques seront ainsi développées en direction de ces publics. *Et en quoi consistent ces actions de sensibilisation ? Sur quels leviers pédagogiques reposent-elles ? Dans quels objectifs sont-elles pensées ? Avec quel budget seront-elles développées ? Et surtout, cela doit relever d'une expertise hors norme car aucune AMPD n'a été sollicité pour réfléchir (au moins) aux modalités d'un tel dispositif.*

ACTION N°1 : SENSIBILISER LES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Les jeunes peuvent être tentés par des conduites dopantes dans le cadre de leur activité sportive ou dans le cadre de leur scolarité. C'est pourquoi les jeunes en milieu scolaire constituent une cible prioritaire pour le ministère chargé des Sports.

Dans ce cas, pourquoi depuis tant d'années le Ministère des Sports n'a rien fait pour travailler avec l'EN en proposant par exemple une convention entre l'ensemble des AMPD et l'EN ? Seules certaines AMPD en France travaillent « activement » et dans les faits auprès de publics scolaires (en collège et lycée).

– Différents outils ont d'ores et déjà été réalisés en 2015 à destination des personnels de l'Education nationale afin de sensibiliser les élèves, sportifs ou non, à ces problématiques. Ainsi, une brochure à destination des enseignants a été élaborée et sera diffusée d'ici la fin de l'année 2015 afin qu'ils interviennent sur cette thématique auprès de leurs élèves. Par ailleurs, une formation a été mise en place à destination de responsables d'académie et se déroulera du 16 au 27 novembre 2015.

Oui, cette formation a été conduite à l'aide du « petit personnel » des AMPD, du N° vert écoute-dopage, de l'INPES... C'est la MILDECA qui a lancé les choses et nous attendons encore le Ministère des Sports pour s'intéresser à cette démarche pour laquelle j'ai œuvré dans l'ombre des grands discours...

– D’autres outils seront réalisés en 2016-2017. À titre d’exemple, des vidéos seront réalisées pour aborder les problématiques du dopage et des conduites dopantes avec les élèves.

Là encore, avec quels moyens, pour quels effets, avec quelles méthodologies et quels ressources... ?

ACTION N°2 : SENSIBILISER LES SPORTIFS DE LOISIR

Le dopage ne concerne pas que l’élite sportive. C’est pourquoi les sportifs de loisirs doivent bénéficier d’actions de prévention adaptées à leur pratique.

– Une action a été engagée en 2015 par le ministère chargé des Sports avec le Conseil national de l’ordre des pharmaciens (CNOP) pour doter les pharmaciens des outils nécessaires afin qu’ils puissent sensibiliser les sportifs sur les risques relatifs au dopage quand ils consomment des compléments alimentaires. Pour ce faire, une convention a été signée le 24 février 2015 par le ministre chargé des Sports et la présidente du CNOP.

Enfin une action réaliste et concrète mais qui a été bien accompagnée par l’AMPD du Languedoc Roussillon (Montpellier).

– Des affiches seront diffusées dans les pharmacies afin d’inviter les sportifs à se présenter à leur pharmacien lorsqu’ils souhaitent acheter des compléments alimentaires. Ils seront incités à privilégier des compléments alimentaires répondant à la norme AFNOR NF V 94001.

Bon après c’est là que cela devient plus « aléatoire »... Des affiches et une norme AFNOR qui ne garantit rien dans la mesure où les industriels qui fabriquent des produits peuvent s’auto-attribuer la norme AFNOR !

– Les distributeurs de matériels sportifs seront mobilisés pour diffuser la norme AFNOR NF V 94001 (2016).

On attend donc le premier cas de dopage d’un sportif qui aura consommé un produit « normé » AFNOR ! Les solutions « sport-protect » sont depuis longtemps (bien avant la norme AFNOR) opérationnelles mais cela, le Ministère des Sports n’en voulait pas ! Par posture d’opposition et de rejet d’une initiative « privée » le Ministère a décidé de refaire le même travail mais en moins bien et surtout en beaucoup moins fiable...

QU’EST-CE QUE LA NORME AFNOR NF V 94001 La norme AFNOR NF V 94001, apposée sur l’étiquette des compléments alimentaires, garantit l’absence de produits dopants
Δ Des messages de prévention seront diffusés lors des manifestations sportives auxquelles participent de nombreux sportifs de loisirs (2016- 2017).

Δ Les médecins généralistes seront davantage mobilisés pour porter des messages de prévention lors des consultations (2016-2017).

En fait, tout est dans le MESSAGE ! Nous voici rassurés... Message reçu !

ACTION N°3 : SENSIBILISER LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

– Une charte d’engagement contre le dopage élaborée par la Fédération française d’haltérophilie, de musculation, de force athlétique et de culturisme (FFHMFAC) a été largement diffusée dans l’ensemble des associations sportives affiliées à la Fédération (2012).

QU’EST-CE QUE LA CHARTE D’ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE ÉLABORÉE PAR LA FFHMFAC ? Cette charte vise à engager les responsables d’associations sportives

affiliées à la FFHMFAC notamment à privilégier la vente de compléments alimentaires qui disposent de la norme AFNOR NF V 94001, à diffuser des messages de sensibilisation sur les risques liés au dopage, notamment ceux développés par le ministère chargé des Sports, et à informer les sportifs sur l'importance de ne pas utiliser de produits dopants.

C'est exact, ce travail a d'ailleurs été « évalué » par le CAEVOPD quand il existait encore. Ce groupe d'expert (dont j'ai fait partie) piloté par le Ministère des Sports, avait pour mission d'évaluer les outils de prévention proposés par des opérateurs à l'échelle du territoire national. Ce groupe était d'une grande pertinence mais il s'est éteint sans aucune explication de la part du Ministère des Sports, après plusieurs années d'existence... Le problème reste donc posé, pourquoi engager des fortunes dans ce type de travail si c'est pour « planter » les choses sans concertation du jour au lendemain ? Voilà un autre exemple de l'incapacité du Ministère des Sports (et du DSB2) de gérer et de piloter à long terme un dispositif d'envergure nationale sur ces questions.

Enfin, pour revenir à cette charte, c'est une démarche de qualité mais qui ne va pas non plus changer la manière d'envisager la problématique au sein de cette fédération. Ce n'est qu'un outil au service d'une politique de fond qui devrait être soutenue par le Ministère...

– Une charte d'engagement contre le dopage sera également signée avec les responsables des grandes enseignes de salles de remise en forme (2015).

Cela révèle bien à quel point le Ministère des Sports est focalisé sur ce dossier des salles de sport... Mais malheureusement, rien ne sera possible ni même efficace si un travail de fond et de grande envergure n'est pas réalisé avec des gérants d'entreprises privées qui n'ont pas attendu le Ministère des Sports pour travailler et se saisir des problèmes. Si le Ministère des Sports, débarque avec sa solution « magique » (affiche, messages et autres chartes...), cela risque de terminer comme la plupart du temps en flop. Je fais notamment référence à leur dernière tentative de campagne d'affichage et de diffusion de message sur les fameuses cartes postales « face au dopage, le meilleur contrôle, c'est toi ! ». Une faute d'orthographe grossière fut observée à l'issue de l'impression des documents (« contôle » au lieu de « contrôle »). Du coup, les cartons dorment dans les sous-sols du Ministère des Sports, alors même qu'un budget colossal fut engagé pour ce projet. Le flop ici, pourrait donc se traduire par des milliers d'affiches qui dormiront dans les sous-sols du Ministère (au mieux), voire qui termineront dans les poubelles des structures en question...

OBJECTIF N°4 : RENFORCER LA PRÉVENTION DU DOPAGE AU SEIN DU MILIEU SPORTIF :

LES SPORTIFS SONT AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

ACTION N°1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE

– Un groupe d'experts a été mis en place en 2010. Il accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention.

Ce point est très « inquiétant » car ce fameux groupe d'experts reste très discret, voire opaque ou fantomatique... Aucune trace officielle de ce groupe n'existe vraiment. Les AMPD n'étaient même pas invitées à la fête au début de cette nouvelle « lubie ». C'est à notre initiative que nous avons donc demandé d'y être représentés. Mais depuis près d'un an, nous n'avons aucune nouvelle de ce groupe de travail...!

– Depuis 2000, l'État accompagne financièrement les fédérations, les comités sportifs régionaux et départementaux, ainsi que les clubs qui s'investissent dans la lutte contre le dopage. Cet effort se poursuivra en 2016 et 2017.

Oui et parfois, l'Etat finance des outils très discutables sur le plan méthodologique, pédagogique ou éthique ! De nombreux exemples sont à relever hélas depuis les années 2000... Le gaspillage dépasse à coup sûr le million d'euro ! Mais nous sommes finalement les observateurs privilégiés mais impuissants face à tant d'approximation et de gaspillage.

– Un guide des bonnes pratiques sera élaboré et mis à disposition des acteurs souhaitant construire des actions de prévention (2016).

Oui mais là encore qui connaît l'existence de ce guide ? Où peut-on se le procurer ? Je mets au défi les acteurs du sport et de l'éducation de trouver ce fameux guide...

ACTION N°2 : MOBILISER LES ACTEURS DU MONDE SPORTIF

– Une charte des masseurs kinésithérapeutes a été élaborée en 2013 par l'association des kinésithérapeutes intervenant au sein des pôles d'entraînement nationaux des fédérations. Elle a été diffusée largement au sein des fédérations sportives et est consultable sur le site sports.gouv.fr.

C'est original : UNE CHARTE ! Je participe depuis au moins 6 ans à la formation des kinés du sport et je vous assure d'une chose, une charte ne leur servira à rien ! Par contre, systématiser les interventions de qualité dans leur formation initiale et continue relève de l'indispensable quand on sait la place qu'occupent les kinés dans la trajectoire d'un sportif.

– Les professionnels accompagnant les sportifs (responsables des fédérations et d'associations sportives, équipes techniques et médicales) seront davantage mobilisés pour intervenir dans le champ de la prévention du dopage. Des formations seront notamment mises en place à leur intention (2016).

Cela fait des années que ce travail est fait dans nos Régions. Du coup, le Ministère va probablement envoyer sur le territoire, des formateurs de formateurs équipés de diaporamas composés de têtes de mort, de seringues et de sang pour faire peur au peuple ? Les acteurs du sport devraient apprécier autant de dépréciation !

OBJECTIF N°5 : CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE DE PRÉVENTION :

ACTION N°1 : FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE PRÉVENTION

– Les missions des antennes médicales de prévention du dopage seront redéfinies pour mieux correspondre aux attentes des sportifs (fin 2015).

Vous avez remarqué ? Non ? Et bien on parle des AMPD pour la première fois ici. Mais n'ayez crainte, c'est bien la dernière fois. Les seules instances composées de professionnels spécialisés dans la prévention du dopage et des conduites dopantes, et par ailleurs inscrites dans la loi (code du sport), sont mises en marge d'un plan national de prévention du dopage ! Tout est normal, tout est sous contrôle... Et si on parlait un peu des moyens alloués aux AMPD ?

– Le groupe d’experts qui accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention évoluera pour être mieux identifié par les acteurs susceptibles d’y avoir recours (2016).

Quel est la composition de ce groupe d’expert ? Quelles sont ses missions et objectifs ? Les AMPD sont déjà en place dans les Régions pour mener ce travail... Mais il est quand même mieux de refaire un « bidule » pour marquer les esprits et rendre « visible » une démarche qui n’a aucun intérêt, si ce n’est de dépenser de l’argent alors que les AMPD en manquent cruellement !

ACTION N°2 : FACILITER L’ACCÈS À L’INFORMATION INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DOPAGE

– Le site internet du ministère chargé des Sports sera modernisé afin de faciliter l’accès à l’information relative à la lutte contre le dopage (fin 2015).

Cela fait au moins dix ans que leur site est « en friche » sur ces questions... Nous avons pourtant eu des contacts réguliers avec eux (webmaster et responsable du site) pour tenter de les aider, ne serait-ce que pour actualiser les données concernant les AMPD. Mais à un moment, l’argument qui revient en boucle : « nous n’avons pas de moyens » reste difficilement acceptable. Du coup, aujourd’hui, leur site fonctionne plutôt « correctement » mais il reste un nombre incroyable de bugs, erreurs et approximations pour rendre crédible ce genre d’ambition.

OBJECTIF N°6 : RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES INDUSTRIELS :

ACTION N°1 : DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC L’INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AFIN D’IDENTIFIER LES MOLÉCULES EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLES D’AVOIR DES PROPRIÉTÉS DOPANTES

– Deux conférences internationales ont été organisées. La première consacrée à « L’industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage dans le sport » s’est tenue à Paris en novembre 2012. La seconde conférence qui portait sur « L’industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage » s’est tenue à Tokyo en janvier 2015. Chacune visait à renforcer et approfondir la collaboration entre l’industrie pharmaceutique et les autorités luttant contre le dopage, afin de protéger la santé publique et l’intégrité du sport.

Encore et toujours de la représentation, du show et du spectacle de la part des « VIP de la lutte antidopage » traitant de questions « graves » et complexes que nous, les « petites-mains », ne pouvons pas comprendre...

– La coopération avec l’industrie pharmaceutique sera renforcée en 2016 et 2017.

Ce genre de propos dépasse la naïveté et chacun y trouvera le sens qu’il veut...

ACTION N°2 : DIFFUSER LA NORME AFNOR 94 NF V 94001 AU SEIN DES FABRICANTS DE COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

– Un état des lieux du marché des compléments alimentaires sera effectué afin d’identifier ceux disposant de la norme AFNOR 94 NF V 94001 (2016).

Et alors ? Cela va changer quoi aux moyens alloués à la prévention ? Ah mais oui des affiches et hop, tout est réglé !

– La promotion de la norme AFNOR auprès des fabricants de compléments alimentaires se poursuivra en 2016 et 2017.

Une grande campagne de recrutement de « VRP » prônant la « bonne parole » va d'ailleurs voir le jour très rapidement... Nous voilà rassurés !

CONCLUSION :

- *Ce plan est démagogique et surréaliste dans ses propositions.*
- *Ce plan n'est le fruit d'aucun travail de concertation avec les acteurs concernés et impliqués.*
- *Il est déjà dépassé au moment où nous, les acteurs de prévention, nous le découvrons.*
- *Il ridiculise tous les acteurs de terrain qui sont de près ou de loin associés au Ministère des Sports dans leurs pratiques professionnelles.*
- *J'attends avec impatience le nouveau plan 2018-2020... Mais nous risquons de le lire fin 2019 donc il en sera de même...*